



# TAEKWONDO CANADA

## Guide du Programme des clubs d'excellence



613-695-5425 | [info@taekwondo-canada.com](mailto:info@taekwondo-canada.com) | [taekwondo-canada.com](http://taekwondo-canada.com)

Maison du Sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<i>Programme des clubs d'excellence de Taekwondo Canada.....</i>	2
<i>Avantages pour votre organisation et vos participants.....</i>	2
<i>Critères d'octroi.....</i>	2
<i>Délais.....</i>	3
<b>ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>3</b>
<i>Exigences obligatoires.....</i>	3
<b>CLASSIFICATION .....</b>	<b>3</b>
<i>Statut.....</i>	3
<i>Reconnaissance.....</i>	4
<b>PROCESSUS DE CANDIDATURE.....</b>	<b>4</b>
<i>Dépôt de demande.....</i>	4
<b>ANNEXE A - CRITÈRES OPÉRATIONNELS APPLICABLES AUX CLUBS .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE B - CRITÈRES APPLICABLES AUX ENTRAÎNEURS.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE C – CRITÈRES ADMINISTRATIFS APPLICABLES AUX CLUBS .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE D - NORMES D'ADMINISTRATION DE CLUB D'EXCELLENCE.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE E - BOURSE DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL EN KYORUGI POUR ATHLÈTES DÉSIGNÉS NEXTGEN.....</b>	<b>10</b>

## INTRODUCTION

### Programme des clubs d'excellence de Taekwondo Canada

Le Programme des clubs d'excellence de Taekwondo Canada est ouvert à tous les clubs de taekwondo à travers le pays, peu importe la taille. Le programme vise à élever les normes organisationnelles et à reconnaître les clubs qui mettent en œuvre des pratiques éclairées dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le Programme des clubs d'excellence repose sur trois éléments clés : entraînement, sécurité dans le sport, et leadership organisationnel. En choisissant de participer, les clubs s'engagent en faveur d'une vision de responsabilité active et de transparence en fournissant un environnement accueillant, sûr et adapté à l'âge et au niveau de compétence de tous les participants au taekwondo. Le programme comporte trois piliers du succès qui fournissent un cadre pour le développement et la progression des clubs tout en contribuant aux initiatives de Taekwondo Canada et en renforçant les liens au sein de la communauté :

1. Opérations
2. Entraînement
3. Administration du club

Ces piliers établissent les normes essentielles des clubs d'excellence. Les athlètes, parents et entraîneurs peuvent être assurés que les clubs affiliés au programme sont en conformité avec les normes les plus élevées et qu'ils déploient les meilleures pratiques pour le taekwondo au Canada. Les clubs reconnus en tant que membres du programme sont des leaders dans le domaine de la sécurité et le sport et font preuve d'un fort engagement envers l'excellence. En appliquant ces normes à une échelle nationale, Taekwondo Canada outille les clubs pour fournir la meilleure expérience possible de taekwondo et ce, pour tous les participants.

### Avantages pour votre organisation et vos participants

En tant que membre du programme des Clubs d'excellence, votre club et vos membres disposent d'un éventail d'avantages pour améliorer les opérations, rehausser le profil du club, et assurer la meilleure expérience possible aux participants. Ces avantages incluent :

- Utilisation des éléments de marque des Clubs d'excellence pour mettre en valeur l'engagement envers la qualité de votre club.
- Reconnaissance dans le site web de Taekwondo Canada à titre de leader en matière d'excellence et de sécurité dans le sport.
- Accès aux politiques et règlements visant à renforcer la gouvernance et la structure organisationnelle.
- Un accompagnement dans vos efforts d'optimisation des opérations de club en vue d'améliorer la prestation des programmes et d'assurer la viabilité des opérations.
- La confiance de l'adoption et du respect de politiques de sécurité dans le sport et de pratiques éclairées à travers toutes les organisations agréées à titre de Clubs d'excellence.
- Admissibilité à accueillir et à former des champions nationaux cadets et juniors récipiendaires de bourses de développement national en kyorugi pour athlètes désignés NextGen.

En obtenant le statut de Club d'excellence, votre club démontre ses qualités de leadership en matière de sécurité, de responsabilité et d'excellence organisationnelle. En contrepartie, vous recevez des outils et une reconnaissance qui contribuent à la prospérité de votre club, de vos athlètes et de votre communauté sportive.

### Critères d'octroi

Les trois principes ci-dessous sont les éléments de base des critères du programme des Clubs d'excellence. Chaque principe est assorti d'exigences particulières que le club doit satisfaire afin d'obtenir et de maintenir le statut de Club d'excellence. Pour plus de détails sur les critères associés à chaque principe, veuillez vous reporter aux annexes suivantes :

- [Annexe A – Critères opérationnels applicables aux clubs](#)

- [Annexe B – Critères applicables aux entraîneurs](#)
- [Annexe C – Critères administratifs applicables aux clubs](#)

Les critères visent à soutenir et à encourager les pratiques éclairées dans les clubs de taekwondo.

## Délais

Le Programme des clubs d'excellence suit un cycle annuel, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les évaluations sont effectuées trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre.

## ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles à se porter candidats au Programme des clubs d'excellence, les clubs de taekwondo DOIVENT obligatoirement être inscrits et en règle avec Taekwondo Canada par l'entremise de leur organisation provinciale/territoriale du sport (OPTS).

REMARQUE : La participation au programme est facultative, et les clubs peuvent soumettre leur candidature pour évaluation à n'importe quel moment de l'année.

## Exigences obligatoires

Afin de se qualifier à l'admission au Programme des clubs d'excellence, les clubs de taekwondo doivent satisfaire aux exigences obligatoires de base, notamment :

1. Propriétaire du club (et instructeur en chef si différent) s'il s'agit de deux individus différents) doit suivre toutes les trois formations de sécurité dans le sport au cours de l'année durant laquelle la candidature est soumise :
  - a. Formation en ligne Sécurité dans le programme canadien de sport sécuritaire
  - b. Le respect au travail
  - c. Soumettre une vérification des antécédents à jour.

*\* La formation et les certifications doivent être en effet durant l'année où le club soumet son formulaire de candidature au programme des Clubs d'excellence. \**
2. Au tout minimum, l'instructeur-chef doit suivre ou avoir suivi précédemment la formation associée à l'un des contextes d'entraîneur de taekwondo du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) :
  - a. Instructeur adjoint (AI) – formation de base du PNCE
  - b. Entraîneur de dojang (DC) – contexte de Compétition-introduction du PNCE
  - c. Entraîneur de performance (PC) – contexte de Compétition-développement du PNCE

*\* La formation et les certifications doivent être en effet durant l'année où le club soumet son formulaire de candidature au programme des Clubs d'excellence. \**
3. Le club est membre de son organisme directeur provincial/territorial.
4. Le club inscrit tous ses participants auprès de l'organisme directeur provincial/territorial et de Taekwondo Canada.
5. Le club maintient la conformité à toutes les lois municipales, provinciales/territoriales et fédérales dans la juridiction où il exerce ses activités.
6. Le club maintient la conformité à toutes les politiques de son organisme directeur provincial/territorial.

## CLASSIFICATION

### Statut

Au terme de l'évaluation du dossier de candidature, si le club est retenu, il obtient le statut de Club d'excellence. Les statuts de clubs sont publiés dans le site web de l'organisation après approbation par Taekwondo Canada.

## Reconnaissance

Les clubs de taekwondo qui obtiennent le statut de Club d'excellence sont officiellement reconnus en tant que tels par Taekwondo Canada. Cette reconnaissance comprend :

- Mention officielle du nom du club et de l'année où le statut est initialement octroyé.
- Éléments de marque des Clubs d'excellence fournis par Taekwondo Canada, que le club est invité à afficher fièrement dans ses installations (se reporter à l' [Annexe D](#) pour des exemples de logotype).
- Reconnaissance publique dans le site web de Taekwondo Canada, mettant de l'avant tous les clubs qui ont été admis au programme des Clubs d'excellence.
- Admissibilité à accueillir et à former des champions nationaux cadets et juniors récipiendaires de bourses de développement national en kyorugi pour athlètes désignés NextGen (se reporter à l' [Annexe E](#)).

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de chaque club pour l'excellence, la sécurité dans le sport et les pratiques éclairées. En même temps, le statut de club d'excellence rehausse le profil et la visibilité du club au sein de la communauté du taekwondo canadienne.

## PROCESSUS DE CANDIDATURE

### Dépôt de demande

Pour participer au programme Club Excellence, les clubs doivent remplir le formulaire de candidature en ligne disponible sur le site Web de Taekwondo Canada et ci-dessous. Le formulaire de candidature :

- Permet aux clubs de s'inscrire au programme
- Fournit une plateforme pour téléverser la documentation nécessaire pour confirmer la satisfaction des différents critères
- Plusieurs éléments du programme exigent la soumission de documents à l'appui

L'accès à tous les documents soumis en lien avec votre dossier de candidature est réservé uniquement au personnel de Taekwondo Canada et ces infos demeurent confidentielles à moins que la permission expresse ne soit obtenue pour les rendre publiques.

Pour accéder au formulaire de demande d'excellence du club Taekwondo Canada, veuillez suivre ce lien : <https://www.cognitoforms.com/TaekwondoCanada1/TaekwondoCanadaClubExcellenceProgramProgrammeDexcellenceDesClubsDeTaekwondoCanada>

Après réception du dossier, Taekwondo Canada examinera la candidature afin de déterminer si le club satisfait aux critères d'octroi du statut de Club d'excellence.

## ANNEXE A - CRITÈRES OPÉRATIONNELS APPLICABLES AUX CLUBS

### 1. Politiques visant à protéger la sécurité de tous les participants

- Maintenir un **Code de conduite** qui protège les enfants et qui assure la sécurité des participants, en écartant toute possibilité d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination.
- Publier des **lignes directrices de protection des athlètes** préconisant les comportements attendus des athlètes, entraîneurs, parents et officiels, avec une procédure de signalement claire et accessible pour les cas de comportement irrégulier.
- Mettre en œuvre une politique de **filtrage et de vérification des antécédents** afin de s'assurer que toute personne occupant une position de confiance est approuvée comme il se doit.

### 2. Pratiques éclairées favorisant un environnement sécuritaire, inclusif et accueillant

- Mettre en avant aux yeux du public un engagement envers les principes d'**équité, diversité et Inclusion**.
- Fournir des **programmes, partenariats et initiatives** qui éliminent activement les obstacles à la participation et qui promeuvent et facilitent l'accès pour tous.

## ANNEXE B - CRITÈRES APPLICABLES AUX ENTRAÎNEURS

### 1. Concordance avec le mouvement entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs

- Afficher clairement les renseignements de la **Ligne d'assistance sport sans abus** (logotype et coordonnées) dans le site web du club et/ou dans la plateforme de signalement d'incident utilisée par le club.
- Mettre en œuvre une **Politique de la Règle de deux**, et publier le libellé de la politique dans le site web du club.
- S'assurer que **tous les entraîneurs** ont suivi la formation **Sécurité dans le sport de l'ACE** ou une formation équivalente dûment approuvée (p. ex., *Respect et sport*).

### 2. Conformité aux normes en matière de formation des entraîneurs

- Les entraîneurs sont **formés et/ou certifiés** comme il se doit pour les groupes d'âges et les niveaux de participants qu'ils entraînent, tel que stipulé par l'organisme directeur national.
- Tous les entraîneurs souscrivent aux **lignes directrices PNCE (Programme national de certification des entraîneurs)**.
- **Une vérification des antécédents** est effectuée pour tous les entraîneurs notamment une **vérification du casier judiciaire avec vérification pour travail auprès de personnes vulnérables**.

Exigences obligatoires	Le club s'engage à assurer un environnement sécuritaire et inclusif.	Propriétaire du club (et instructeur en chef si différent) complète la formation en ligne Sécurité dans le Programme canadien de sport sécuritaire dans le courant de l'année durant laquelle le club soumet sa demande d'admission au programme d'excellence.	
		Obtenez l'accès en envoyant un courriel au <a href="mailto:brich@taekwondo-canada.com">brich@taekwondo-canada.com</a> .	
		Propriétaire du club (et instructeur en chef si différent) complète la formation en ligne Respect au travail dans le courant de l'année durant laquelle le club soumet sa demande d'admission au programme d'excellence.	
		Obtenez l'accès en envoyant un courriel au <a href="mailto:brich@taekwondo-canada.com">brich@taekwondo-canada.com</a> .	
Le club participe aux programmes de formation et de perfectionnement professionnel des entraîneurs par l'entremise du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).	Instructeur titulaire du niveau de certification le plus élevé:	Propriétaire du club (et instructeur en chef si différent) fournit un document de vérification/de filtrage à jour.	
		Certifié instructeur adjoint (IA)	
		Certifié entraîneur de dojang (ED)	
		Certifié entraîneur de performance (EP)	

## ANNEXE C – CRITÈRES ADMINISTRATIFS APPLICABLES AUX CLUBS

Administration de club		
<i>Les clubs sont encouragés à élaborer des structures officielles et des politiques, et à démontrer leur engagement à contribuer à la progression et à la viabilité continues de l'organisation.</i>		
Attente générale	Critères spécifiques	
Le club a adopté des politiques et les examine et met à jour régulièrement.	Le club a élaboré son propre Code de conduite ou a adopté celui de Taekwondo Canada.	
	Le club a élaboré sa propre politique relative aux commotions cérébrales ou a adopté celle de Taekwondo Canada.	
	Le club a élaboré ses propres politiques relatives au harcèlement et à la violence ou a adopté celles de Taekwondo Canada.	
Le club démontre son engagement pour la croissance et le développement.	Le club a élaboré un énoncé de mission, un énoncé de vision et un énoncé de valeurs.	
	Le club a un site web.	
	Le club maintient au moins une page dans les médias sociaux (c-à-d Facebook, Instagram, Twitter).	

## ANNEXE D - QUESTIONS FRÉQUENTES

### **Pourquoi est-ce que Taekwondo Canada développe et met en œuvre un Programme des clubs d'excellence?**

La popularité du taekwondo au Canada monte en flèche et tous les clubs jouent un rôle de premier plan dans ce rayonnement. En relevant les normes et en créant un système unifié d'un bout à l'autre du pays, nous réunissons le potentiel de créer un environnement de classe mondiale pour le développement de nos athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles.

### **Pourquoi mon organisation devrait-elle adhérer au Programme des clubs d'excellence?**

Ce statut octroyé par Taekwondo Canada est un témoignage que vous et votre club suivez des normes rigoureuses en termes de sécurité des participants et de mise en place de cheminements de formation corrects. De plus, vous bénéficiez de plusieurs avantages permanents, avec de nouveaux avantages qui s'y ajouteront à mesure que davantage de groupes et de clubs seront approuvés.

### **Comment s'y est-on pris pour élaborer le Programme des clubs d'excellence?**

Taekwondo Canada, conjointement avec d'autres partenaires ONS, a élaboré un cadre des piliers du succès et des critères requis pour le Programme des clubs d'excellence. Dans l'optique des pratiques éclairées, une version définitive des critères a été élaborée pour énoncer spécifiquement les objectifs que les clubs doivent réaliser afin de satisfaire aux normes minimales visant à relever la qualité globale des programmes au Canada.

### **Est-il attendu que mon organisation satisfasse tous les critères au moment de soumettre la candidature au Programme?**

Non. Nous comprenons que certains critères peuvent être satisfaits immédiatement, tandis que pour d'autres il faut prévoir un certain délai. Nous serions heureux de vous accompagner dans le processus de réalisation des critères et de mise en œuvre des pratiques éclairées.

### **Quelles ressources seront disponibles pour soutenir mon organisation dans sa mission de satisfaire aux critères du programme de vérification?**

Taekwondo Canada a élaboré un ensemble robuste de politiques sur lequel les clubs peuvent s'appuyer dans l'exercice de satisfaction des exigences et d'obtention de l'approbation. Ces politiques expliquent en détail les exigences que vous devez satisfaire afin d'obtenir le statut de Club d'excellence. Taekwondo Canada vous offre des modèles de politiques (p. ex. règlements, Code de conduite, etc.) que vous pouvez utiliser dans votre propre club.

### **Qui est chargé d'examiner les candidatures?**

Taekwondo Canada examine tous les dossiers afin de vérifier que l'organisation satisfait aux normes minimales en tant que fournisseur d'une expérience de taekwondo inclusive, sûre et adaptée au niveau de développement de tous les participants.

## ANNEXE D - NORMES D'ADMINISTRATION DE CLUB D'EXCELLENCE

Le design de l'emblème ci-dessous est sous réserve de révisions. Il s'agit d'un exemple de l'insigne remis à un club qui réussit le processus de sélection au Programme des clubs d'excellence.



## ANNEXE E - BOURSE DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL EN KYORUGI POUR ATHLÈTES DÉSIGNÉS NEXTGEN

En préparation de l'annonce et du lancement prochains du nouveau Programme des clubs d'excellence de Taekwondo Canada, TC annonce la mise en place des **Bourses de développement national en kyorugi pour athlètes désignés NextGen**, visant à soutenir les jeunes athlètes en développement dans la discipline de kyorugi et à les encourager à tirer parti des possibilités d'entraînement de haute qualité proposées par les écoles titulaires du statut de Club d'excellence.

***Cette initiative ne prétend pas être un programme de commandite ou de partenariat; il s'agit plutôt d'un mécanisme destiné à reconnaître et à soutenir les possibilités d'entraînement au Canada mises à la disposition des athlètes de kyorugi en développement. En rattachant l'application des bourses aux initiatives des Clubs d'excellence, Taekwondo Canada s'assure que les investissements renforcent directement le cheminement des athlètes tout en maintenant des normes élevées en matière du développement des athlètes de haute performance.***

Des organisations comme À Nous le Podium (ANP) proposent des soutiens, un accompagnement et des initiatives visant une catégorie d'athlètes appelée *NextGen*—à savoir de jeunes athlètes performants objectivement désignés comme étant sur une voie d'accès au podium olympique ou paralympique dans le courant des quatre à huit prochaines années. Les initiatives NextGen d'ANP visent à investir dans ces athlètes tôt dans leur parcours de développement, en formant une nouvelle génération d'athlètes olympiques et paralympiques pour assurer que le Canada maintient sa compétitivité à l'échelle internationale.

Au taekwondo comme dans les autres sports de combat il est particulièrement difficile d'établir des mesures de performance objectives afin de suivre et d'évaluer les performances d'un athlète et d'estimer son potentiel d'avenir comme futur médaillé. Compte tenu de cela, et en reconnaissant l'excellent travail en cours dans de nombreux clubs canadiens qui forment leurs athlètes et leur donnent accès à des environnements d'entraînements de pointe, Taekwondo Canada a créé cette Bourse de développement national en kyorugi pour athlètes désignés NextGen.

Chaque année, dans la limite d'un budget annuel maximal, des bourses couvrant les frais d'inscription à un camp d'entraînement national désigné seront accordées aux champions nationaux cadets et juniors. Ces bourses ne peuvent être utilisées que pour participer à un camp national identifié organisé par un club reconnu par Club Excellence. En fonction des candidatures de club soumises annuellement au Programme des clubs d'excellence, Taekwondo Canada désignera les possibilités d'entraînement régionales auxquelles les fonds de bourse peuvent être appliqués.

### **Processus d'utilisation des bourses de développement national en kyorugi pour athlètes désignés NextGen**

1. Chaque année, les clubs soumettent leur candidature au Programme des clubs d'excellence.
2. Les clubs retenus sont invités à soumettre les détails des camps d'entraînement qu'ils planifient. Ces camps doivent avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> avril de l'année d'approbation de la candidature et le 31 mars de l'année suivante. Les détails du camp doivent inclure :
  - Date
  - Lieu
  - Frais de participation
  - Prévisions d'inscription (avec des statistiques de camps précédents à l'appui)
  - Prévisions quant au nombre de participants de clubs canadiens et de participants internationaux (avec des statistiques de camps précédents à l'appui)
3. Taekwondo Canada examine les soumissions et désigne les camps d'entraînement régionaux admissibles.
  - Les dossiers sont évalués par le directeur de la haute performance de Taekwondo Canada en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment :

- Une histoire avérée d'organisation de camps d'entraînement de qualité, de classe internationale.
  - Le nombre de clubs dans et en dehors de la province qui comptent y participer (avec preuves à l'appui pour justifier l'estimation).
  - Le nombre de participants internationaux qui comptent y participer (avec preuves à l'appui pour justifier l'estimation).
  - Les effectifs d'entraîneurs et de leadership affectés au camp. Ce groupe devrait comprendre les entraîneurs internationaux invités et les contributions attendues de ceux-ci, et il faut également indiquer quels athlètes nationaux et internationaux de haut niveau comptent prendre part au camp.
4. Les bourses ne sont pas versées directement aux athlètes.
- Les champions nationaux cadets et juniors doivent soumettre une demande à Taekwondo Canada pour assister à un camp désigné.
  - Si la demande est approuvée, le club qui organise le camp facture directement à Taekwondo Canada les frais d'inscription de l'athlète, et Taekwondo Canada règle ces frais pour le compte de l'athlète.